



Litige service de voirie et particulier

Par **fabpso**, le **30/09/2008** à **13:10**

bonjour,

je voudrais savoir quelle est la réglementation en vigueur lors de travaux public plus précisément lors d'un élargissement de route le long d'une propriété privée avec une éventuelle taille de mon terrain (talus).

les travaux ont déjà commencé et je viens de m'apercevoir que le talus soutient mon terrain viens d'être taillé à la verticale avec un empiètement sur ma propriété d'au moins 30 centimètres.

à savoir; je n'ai pas été prévenu par la mairie et ses services des travaux engagés.

serait-il possible d'avoir une aide dans le conseil des démarches que je dois effectuer?

merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **30/09/2008** à **16:56**

Êtes-vous allé en mairie voir les services de l'urbanisme ? Si oui, que disent-ils ?

Par **fabpso**, le **01/10/2008** à **12:25**

bonjour,

oui, en me stipulant que je vais devoir faire un mur de soutien puisque maintenant le talus est coupé à la verticale et a pour hauteur quasi 2 mètres.

il faut savoir que mes voisins ont les mêmes hauteurs de talus mais pas contre la ville ce qui charge de faire un mur de soutien en pierre mais pas pour moi, bizarre non???

je pense fortement que la ville veut me laisser car pour ma part il y a une longueur de 60 m à soutenir.

je me pose la question toute simple si lors d'un coupé de talus, ne serais-je pas la personne qui engage les travaux de soutien de ce dernier?

Cordialement